

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	P1
Accompagner les talents et les ambitions collectives	E400

Le Conseil Régional,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation du 19 octobre 2022 (2022/C 414/01) publiée au JOUE du 28 octobre 2022,
- VU** le Régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
- VU** le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 février 2025 approuvant la répartition des contingents pour l'ensemble des partenaires Envoléo pour l'année académique 2025/2026,
- VU** la délibération du Conseil régional du 19 juin 2025 approuvant le règlement d'intervention 'Etoiles montantes' et les conventions-types afférentes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 septembre 2025 approuvant le règlement d'intervention ENVOLEO modifié,
- CONSIDÉRANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,
- CONSIDÉRANT** l'avis du CESER
- CONSIDÉRANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDÉRANT** la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription, au Budget Primitif 2026, d'une dotation de 5 070 000 € en autorisations de programme, de 6 813 868 € en crédits de paiement d'investissement, de 5 270 000 € en autorisations d'engagement et de 5 163 567 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme E 400 "Accompagner les talents et les ambitions collectives";

Dispositif IMPULSION

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 25 000 € pour financer les initiatives d'association étudiantes ;

Dispositif ENVOLEO

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 1 800 000 € en accompagnement de la mobilité internationale étudiante dans le cadre du règlement d'intervention ENVOLEO ;

D'AUTORISER

la levée de la mise en remboursement de l'aide d'une étudiante présentée en annexe 1 et la validation définitive de l'attribution de son aide ;

Etoiles montantes en Pays de Loire : Lauréats de l'appel 2025

D'AUTORISER

la dérogation au règlement "Etoiles montantes en Pays de la Loire" afin d'étendre l'éligibilité des candidatures à +12 ans après la thèse, adopté à la session du Conseil régional du 19 juin 2025 ;

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions d'investissement de 766 440 € sur un montant subventionnable de 965 821 € (TTC ou HT selon dossier) pour le financement de 11 projets « Etoiles montantes en Pays de la Loire », tel que détaillé dans le tableau en annexe 2 ;

D'AFFECTER

les autorisations de programme correspondantes ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions qui seront établies selon les conventions types approuvées en session du 19 juin 2025.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET
Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Ces élus ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Anne BEAUCHEF, Roland MARION, Patricia MAUSSION,
Constance NEBBULA, Anne-Sophie FAGOT, Samia SOULTANI-VIGNERON, Bruno RETAILLEAU.